



BUREAU EXÉCUTIF

08

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 27 OCTOBRE 2008

Responsable général	Maxime Cardinal-Lemieux	Externe	Excusée1/
Secrétaire générale	Dorothee Charest-Belzile	Information	Mathilde Létourneau
Interne	Julien Nepveu-Villeneuve	Mobilisation	Antoine Provost
Pédagogie	Olivier Prud'Homme-Richard	Affaires socio-culturelles	Ismaël Gueymard-Fortier
Trésorerie	Virginie Couture-Boucher	Délégué-e à la mobilisation	Vacant
Déléguée à l'Interne - 1	Maximilien Jean	Déléguée à l'Interne - 2	Vacant
Déléguée aux Affai. Socioc.	Patricia Lafond	Délégué-e aux Affaires externes	Marianne Breton-Fontaine
Déléguée à la Pédago - 1	Vacant	Délégué à la Pédago - 2	Vacant
Déléguée à l'information	Absente		

Observateur-trice-s :

0.0 Procédures

Dorothee Charest-Belzile propose **l'ouverture du Bureau exécutif du lundi 27 octobre 2008**
Virginie Couture-Boucher appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

Virginie Couture-Boucher propose **Dorothee Charest-Belzile pour secréter et Maxime Cardinal Lemieux pour présider le Bureau exécutif**
Ismaël Gueymard-Fortier appuie
Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

Dorothee Charest-Belzile propose **la modification suivante : qu'on remplace la version du plan d'action proposé par Maxime Cardinal-Lemieux dans le procès verbale par la version adopté en Bureau exécutif qui ne contenait pas de point grève symbolique.et Assemblée générale de grève**
Virginie Couture-Boucher appuie



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 27 OCTOBRE 2008

Adoptée à l'unanimité

Virginie Couture-Boucher propose **qu'on corrige l'appuie de Patricia Lafond à l'ouverture du Bureau exécutif par Virginie Couture-Boucher**

Julien Nepveu-Villeneuve appuie

Adopté à l'unanimité

Maxime Cardinal-Lemieux propose le **procès-verbal du 20 octobre 2008 tel qu'amendé**

Antoine Provost appuie

Adopté à l'unanimité

0.3 Suite du procès-verbal

R.A.S

0.4 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour affiché

- 1.0 Affaires courantes
 - 1.1 Clés Bureau exécutif
 - 1.2 Autres
- 2.0 Affaires externes
 - 2.1 Congrès FECQ : retour
 - 2.2 Congrès ASSÉ : retour
- 3.0 Recherche
 - 3.1 Politique d'indemnisation
 - 3.2 Recherche
- 4.0 Permanence
 - 4.1 Exécutant-e-s
 - 4.2 Autres
- 5.0 Prochaine Assemblée générale
- 6.0 Mobilisation
- 7.0 Affaires internes
 - 7.1 Table de concertation du 22 octobre : retour
 - 7.2 SAE : retour
- 8.0 Affaires diverses
- 9.0 Levée

Dorothee Charest Belzile propose **d'ajouter le point 1.1 formation et de décaler le reste**

Virginie Couture Boucher appuie

Adoptée à l'unanimité

Mathilde Létourneau propose **l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié**

Virginie Couture-Boucher appuie

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour modifié et adopté

- 1.0 Affaires courantes**
 - 1.1 Formation**
 - 1.2 Clés Bureau exécutif**
 - 1.3 Autres**
- 2.0 Affaires externes**
 - 2.1 Congrès FECQ : retour**
 - 2.2 Congrès ASSÉ : retour**
- 3.0 Recherche**



- 3.1 Politique d'indemnisation
- 3.2 Recherche
- 4.0 Permanence
 - 4.1 Exécutant-e-s
 - 4.2 Autres
- 5.0 Prochaine Assemblée générale
- 6.0 Mobilisation
- 7.0 Affaires internes
 - 7.1 Table de concertation du 22 octobre : retour
 - 7.2 SAE : retour
- 8.0 Affaires diverses
- 9.0 Levée

0.5 Déclarations

R.A.S.

0.6 Régie et / ou réflexion

Maxime Cardinal-Lemieux

Responsable général

- Congrès ASSÉ
- Action Zoom-Média
- Matériel d'information
- Coordination de l'Assemblée d'information sur le projet de cafétéria
- Rencontre disciplinaire avec la permanence

Dorothée Charest-Belzile

Secrétaire générale

- Congrès FECQ
- Avis au dossier permanence
- Présidence à la Table de concertation
- Révision de la politique d'indemnisation
- Réunion avec les Directeurs du CVM (général, études, Services aux étudiants, Communication et Affaires corporatives)

Julien Nepveu Villeneuve

Responsable aux Affaires internes

- R.A.S.

Jo-Anick Perreault

Responsable aux Affaires externes

- R.A.S.

Virginie Couture-Boucher

Responsable à la Trésorerie

- Comité de mobilisation
- Congrès ASSÉ
- Préparation du 13 novembre

1.0 Affaires Courantes

1.1 Formation

Maxime Cardinal-Lemieux propose **qu'une formation sur le syndicalisme soit donnée par Pierre Fontaine aux membres du Bureau exécutif**
Dorothée Charest Belzile appuie

- Réunion avec les Directeurs du CVM (général, études, Services aux étudiants, Communication et Affaires corporatives)

Olivier Prud'Homme-Richard

Responsable à la Pédagogie

- Suivi des plaintes
- Congrès ASSÉ
- Traiter nouvelles plaintes
- Réunion avec les Directeurs du CVM (général, études, Services aux étudiants, Communication et Affaires corporatives)

Ismaël Gueymard-Fortier

Responsable aux Affaires socioculturelles

- Congrès FECQ
- Conférences
- Party et Shows

Antoine Provost

Responsable à la Mobilisation

- Comité de mobilisation
- Tractage pour le projet Cafétéria
- Peinturer banderole projet cafétéria
- Tractage Zoom média
- Réunion avec les Directeurs du CVM (général, études, Services aux étudiants, Communication et Affaires corporatives)

Mathilde Létourneau

Responsable à l'Information

- Comité de mobilisation
- Préparation du plan pour le 13 novembre



Adoptée à l'unanimité

1.2 Clés Bureau Exécutif

Chaque responsable de comité à droit à une clé de son local qu'il peut garder sur lui en permanence moyennant un dépôt de 20,00 (vingt) \$. Les comités ont la liberté de décider si le dépôt est assumé par le comité ou par l'individu.

Situation à considérer pour ce qui est des exécutant-e-s

Julien Nepveu-Villeneuve propose **que l'Association assume le premier dépôt et, en cas de perte, que l'exécutant-e assume le second dépôt**

Dorothee Charest Belzile appuie

Adoptée à l'unanimité

Maxime Cardinal-Lemieux **propose que si un-e exécutant-e ne siège plus sur le Bureau exécutif et qu'il ne remet pas ses clés immédiatement, il ou elle devra payer le dépôt**

Virginie Couture-Boucher

Adopté à l'unanimité

1.3 Autre

Offre d'emploi dans le cégep : Sera discuté en Assemblée générale

Virginie Couture-Boucher **propose la tenue d'une éventuelle rencontre intersyndicale et que Julien Nepveu-Villeneuve et Virginie Couture-Boucher coordonne la rencontre**

Ismaël Gueymard-Fortier appuie

Adoptée à l'unanimité

Porte ouverte

Dorothee Charest Belzile **propose qu'un comité de coordination soit formé concernant les Journées portes ouvertes du 08 novembre et que le comité soit formé de Dorothee Charest Belzile, Mathilde Létourneau et Maximilien Jean**

Maxime Cardinal-Lemieux appuie

Adoptée à l'unanimité

Dorothee Charest Belzile propose **de constater la démission de Mathilde Létourneau au poste de délégué à la pédagogie**

*Cher B. E.
J'ai mieux à faire que d'être
délégué pédagogie, je
démissionne.*
Mathilde

Maxime Cardinal-Lemieux appuie

Adopté à l'unanimité

2.0 Affaire Externes

2.1 Congrès FECQ : Retour

Dorothee Charest-Belzile fait un retour sur le congrès.

Un rapport de délégation sera présenté au prochain Bureau exécutif par la responsable aux affaires externes, Jo-Anick Perreault



2.2 Congrès ASSÉ : Retour

Maxime Cardinal-Lemieux fait un retour sur le congrès.

Un rapport de délégation sera présenté au prochain Bureau exécutif par Virginie Couture-Boucher, responsable à la Trésorerie

3.0 Recherches

3.1 Politique d'indemnisation

Virginie Couture-Boucher propose **l'adoption de la politique d'indemnisation rédigée par Dorothée Charest-Belzile et que le point «cas de dérogation» soit modifié pour que la décision par rapport aux sanctions soit prise en Assemblée générale ou en Table de concertation**

Politique d'indemnisation des frais pour activités de représentation de l'AGECVM

1.0 PRINCIPE

- Cette politique définit les modalités d'indemnisation des dépenses reliées aux activités de représentation de l'AGECVM à l'extérieur.

2.0 OBJECTIFS

- Attendu que l'AGECVM a comme mandat de représenter sa population étudiante au niveau local et national;
- Attendu que les membres de l'AGECVM, en particulier les membres du Bureau exécutif, doivent à l'occasion déboursés des montants x afin de participer à des activités de représentation;
- Attendu que ces déboursés doivent être indemnisés par l'AGECVM afin de permettre aux représentants de se présenter dans lesdites activités sans affecter leur situation financière;
- Attendu que lesdits montants déboursés puis remboursés doivent être raisonnables et que des preuves seront exigées pour toute demande d'indemnisation pour activité de représentation;
- Attendu que les abus doivent être évités et que l'encadrement permet d'éviter ces dits abus.

3.0 ACTIVITÉ DE REPRÉSENTATION

On considère comme activité de représentation toute activité effectuée dans le cadre d'un mandat d'Association, mandat voté sur quelque instance que ce soit (Bureau exécutif, Table de concertation, Assemblée générale).

4.0 PREUVES DE DÉBOURSEMENT

- 1) Une preuve de déboursement doit absolument être présentée pour obtenir remboursement;
- 2) Ladite preuve doit être l'originale de la transaction (reçu, relevé de compte).

5.0 PROCESSUS D'INDEMNISATION

- A) Tout membre de l'AGECVM ayant participé à une activité de représentation, qui possède des preuves de déboursement et qui désire être in-

demnisé doit préalablement et obligatoirement remplir le formulaire joint à cette politique;

- B) Le formulaire d'indemnisation doit être obtenu et remis à la permanence de l'AGECVM, qui le fera parvenir au Bureau exécutif. Le formulaire d'indemnisation ne pourra être approuvé qu'en réunion officielle du Bureau exécutif;
- C) La décision du Bureau exécutif quant au remboursement devra tenir compte des critères précédemment établis et ne sera donc en rien arbitraire;
- D) À la suite de l'approbation dudit formulaire par le Bureau exécutif, la personne pourra recevoir le montant indiqué en se présentant à la permanence de l'AGECVM;
- E) Le formulaire d'indemnisation devra être remis au plus tard un (1) mois après le déboursement. Dans le cas où ce délai serait échu, aucune indemnité ne pourrait être versée;
- F) Il n'y a pas de nombre limite de formulaires d'indemnisation que peut présenter une même personne au cours d'une session donnée.

6.0 REPAS

Le montant maximal autorisé dans le cadre des activités de représentation est de 45\$ par jour par personne. Si les montants ont été cumulés individuellement, les montants maximaux d'indemnisation seront les suivants:

- Déjeuner : 10,00 (dix) \$
- Dîner : 15,00 (quinze) \$
- Souper : 20,00 (vingt) \$

Ces montants incluent les taxes et pourboires et sont non cumulables ni transférables.

7.0 ALCOOL

Aucune indemnité ne sera versée pour la consommation ou l'achat d'alcool, même si celles-ci s'effectuent dans le cadre d'une activité de représentation de l'AGECVM.

8.0 HÉBERGEMENT



- L'hébergement dans des locaux mis à la disposition des représentants de l'AGECVM par des hôtes x devra en tout temps être priorisé;
- Dans le cas ou le/les représentantEs de l'AGECVM n'aurait-ent d'autre choix que de séjourner à l'hôtel, une indemnité de 80,00 (quatre-vingt) \$ par nuit pour une personne seule et de 40,00 (quarante) \$ par nuit par personne en groupe sera versée

9.0 TRANSPORT

- 1) Le transport collectif (transport en commun, Allô Stop et autres organismes semblables, autobus interrégionaux, train, etc.) devra être priorisé;
- 2) Le taxi peut être utilisé comme mesure exceptionnelle, soit en cas de retard majeur à une activité ou de panne/grève du transport en commun;
- 3) Le/les représentantEs de l'AGECVM peuvent utiliser une voiture personnelle pour se rendre à une activité de représentation. L'indemnisation est alors de 0,40 \$ par kilomètre parcouru, taux qui devra être ajusté en fonction de la hausse ou de la baisse du prix de l'essence. Un reçu d'une station-service se situant à 10 kilomètres ou moins de l'endroit ou a lieu l'activité de représentation sera alors exigé. S'il n'existe pas de station-service dans ce rayon, le représentant devra fournir un reçu d'un poste d'essence à proximité;
- 4) Le/les représentantEs de l'AGECVM pourront avoir recours à une voiture de location pour se rendre à une activité de représentation. Au moment du choix de la voiture à louer, une attention particulière devra être portée au souci environnemental. L'article 9.3 s'applique dans cette situation.

10.0 FRAIS TÉLÉPHONIQUES

- L'utilisation du cellulaire de l'Association (aussi appelé "cellulaire de l'externe") est priorisée
Mathilde Létourneau appuie
Adoptée à l'unanimité

3.2 Recherche à venir

Dorothee Charest Belzile propose **qu'un sondage ou une recherche soit effectué sur la population étudiante et que l'équipe de coordination soit composée de Dorothee Charest Belzile et Mathilde Létourneau**

Julien Nepveu-Villeneuve appuie
Adoptée à l'unanimité

4.0 Permanence

4.1. Exécutant-e-s

R.A.S

4.2. Autres

L'avis à la permanence sera officiellement présenté cette semaine

lors d'activités de représentation à l'extérieur, les appels effectués devant être en lien avec l'activité de représentation ou l'AGECVM;

- Dans le cas ou les représentants de l'AGECVM n'auraient pas accès au téléphone cellulaire nommé à l'article 10.1, les frais pour des appels téléphoniques pourront être indemnisés à l'aide d'une preuve (facture détaillée de la compagnie de téléphone). Le/les représentantEs devront être en mesure de justifier que les appels effectués sont en lien avec l'activité de représentation ou l'AGECVM.

11.0 AUTRES DÉPENSES

Dans le cas ou le/les représentantEs de l'AGECVM désirerait-ent être idemniséEs pour des frais non mentionnés précédemment, le formulaire d'indemnisation devra être rempli et les dépenses justifiées avec preuves à l'appui. Le Bureau exécutif évaluera alors la situation particulière et pourra se référer à la Table de concertation et/ou à l'Assemblée générale avant de remettre une décision quant au remboursement.

12.0 CAS DE DÉROGATION

Les cas de dérogation à la présente politique seront amenés en Bureau exécutif qui verra à les porter à l'attention des autres instances. La décision concernant une éventuelle sanction devra être prise par la Table de concertation ou l'Assemblée générale, considérant que les conséquences/suites à donner devront être adoptées à majorité en Table de concertation ou en Assemblée générale, suivant une proposition du Bureau exécutif, pour être effectives.

Recherche, rédaction et analyse :

Dorothee Charest Belzile, secrétaire générale



5.0 Prochaine assemblée générale

Maxime Cardinal-Lemieux propose **qu'une Assemblée Générale soit tenue le 5 novembre 2008 et qu'Anne-Marie Provost soit présidente et Héroïse Lanouette secrétaire si elles acceptent avec l'ordre du jour suivant :**

0.0 Procédures

0.1 Praesidium

0.2 Procès-verbal :

0.2.1 [A08-02 : 1^{er} octobre 2008](#)

0.3 Suite du procès-verbal

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

0.5 Date prochaine assemblée générale régulière

1.0 Bureau exécutif

1.1 Mot du Bureau exécutif

1.2 Suivi des mandats (Reprise)

1.3 Nomination par intérim (Entérinement)

2.0 Mobilisation

2.1 Présence du privé

2.2 13 novembre

2.3 Cafétéria

3.0 Plan d'action national

3.1 ASSÉ : Manifestation du 19 novembre

3.2 Manifestes

3.3 Revendications

3.4 Appui à Ecosociété

4.0 Interne

4.1 Appui IRIS

4.2 Regroupement journaux étudiants

4.3 Cafétéria

5.0 Instances

5.1 CREM

5.2 Autres

6.0 Affaires diverses

7.0 Levée

Julien Nepveu-Villeneuve appuie

Adopté à l'unanimité

6.0 Mobilisation

Maxime Cardinal-Lemieux propose **qu'un budget soit voté à la prochaine réunion du Bureau exécutif pour l'Assemblée d'information sur le projet de cafétéria Coop**

Ismaël Gueymard-Fortier appuie

Adoptée à l'unanimité

7.0 Affaires Internes

7.1 Table de concertation du 22 octobre : Retour

Appel à ce que le praesidium de la Table de concertation soit extérieur au Bureau Exécutif

Mathilde Létourneau propose la levée du présent Bureau Exécutif et que tous les point non encore traités à l'ordre du jour soient reportés à la prochaine réunion du Bureau exécutif

Virginie Couture-Boucher appuie

Adopté à l'unanimité



7.2 SAE : retour

-

8.0 Affaires diverses

-

9.0 Levée

-